

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

Premier projet de Règlement no 357 modifiant le règlement no. 236 relatif à la diminution de la marge avant de recul à l'intérieur de la zone résidentielle R-1.

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance qui s'est tenue le 3 mars 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement no 357 modifiant le Règlement de zonage no 236. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une période de consultation sur ce projet de règlement sera tenue du 4 mars au 7 avril 2026 inclusivement.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **7 avril 2026, à compter de 19h00**, à la salle du conseil municipal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement no 357 peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Philibert, ce 4 mars 2026.



Maryse Nadeau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Nadeau, directrice générale & greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Philibert, résidante au 2510, 204e rue, Saint-Georges, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil municipal entre 13 h et 14 h de l'après-midi, le **4 mars 2026**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **4 mars 2026**.



Maryse Nadeau
Directrice générale et greffière-trésorière